



## COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance lundi 7 novembre 2022 à 20 heures**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes.

**Présents** : Mrs MICHEL, LEFEBVRE, LESUEUR, BONNARD, LE ROY, VAN VOOREN, VOGT et Mmes NUYTENS, DELAPORTE, KRAL, STRAZEL,

**Absent non excusé** : M. NOÉ

**Absents excusés** : M. ARMIEL, Mme WALBRECQ

**Procurations** : Mme STRAZEL a donné procuration à M. BONNARD

La séance a débuté à 20 heures 30 après une présentation aux élus du projet d'installation de vidéoprotection par la société CITEOS.

### A L'ORDRE DU JOUR

#### **Point N°1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme KRAL est désignée comme secrétaire de séance.

#### **Point N°2. Approbation du dernier procès-verbal**

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance par M. le Maire, celui-ci est adopté à l'unanimité. M. le Maire va solliciter Mme WALBRECQ, secrétaire de séance à venir le signer conjointement.

#### **Point N°3. Décision modificative N°1 sur budget annexe - Augmentation taux d'intérêt sur emprunt à court terme (Délibération 2022-058)**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe,

Vu le contrat de prêt à court terme conclu le 30 juin 2021, N°1430493,

Vu les conditions financières établies sur un taux d'intérêt annuel variable sur l'index de référence + marge de 0.8000% l'an,

Considérant la révision des conditions en date du 30 septembre 2022,

Considérant que cette situation nécessite d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés lors de l'adoption du budget primitif annexe lotissement 2022,

M. le Maire informe qu'il est nécessaire de faire une décision modificative concernant l'échéance du 30 décembre 2022 qui s'élèvera à 2948.55 € au lieu de 1196.71 € sur le budget annexe - lotissement.

M. Le Roy demande s'il ne serait pas judicieux de renégocier ce contrat afin de prendre un taux fixe.

La décision modificative N°1 est rédigée comme suit :

<b>Section fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Montant</b>
	011	605 - travaux	- 1203.83 €
	043	608 - frais accessoires	1203.83 €
	66	66111- frais intérêts	1203.83 €
<b>Recettes</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Montant</b>
	043	796 - transfert de charges	1203.83 €

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Approuve les écritures budgétaires ci-dessus énoncées et modifie le budget primitif annexé lotissement en conséquence,

#### **Point N°4. Déclassement d'un tronçon de la RD 528 en agglomération, rue Neuve et rue du Tour de Ville (Délibération 2022-059)**

Vu la délibération du 30 août 2021, N°2021-036,

M. le Maire revient sur son entrevue avec UTD de Saint Just en Chaussée en juillet 2021. Les services du Département de l'Oise proposait le déclassement d'une partie de la départementale 528 située en agglomération pour l'intégrer dans la voirie communale.

Les 465 mètres concernés sont situés dans le village.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Approuve le déclassement d'un tronçon de la RD 528 - rue Neuve et rue du Tour de ville et le reclassement en voirie communale pour un longueur de 465 mètres environ,
- ⇒ D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération,
- ⇒ De transmettre cette présente délibération au Conseil Départemental pour mise à jour du linéaire de la voirie communale,

#### Informations de M. le Maire

- Concernant les travaux en cours :
  - Sinistre mairie : Une consultation va être entreprise concernant les travaux de consolidation.
  - Informe de la fermeture de la mairie du 14/11 au 16/11 pour cause de formation de la secrétaire,
  - Informe également de l'absence pour maladie des deux agents communaux,
  - La semaine dernière, la société Indelec a effectué la pose d'un paratonnerre sur l'église,
  - Concernant l'éclairage public, notre prestataire va passer pour voir les horloges astronomiques mais nous informe qu'il ne pourra intervenir sur celles-ci, seul la SICAE pourra le faire,
  - Précise que la cérémonie du 11/11 aura lieu à 11 heures,
  - Donne à connaissance des élus une autre version de l'aménagement de la mairie et de l'APC,
  - Précise que le revêtement de la rue Pennellier par le Département devrait intervenir au printemps 2023,

N'ayant plus d'informations, M. le Maire donne la parole à l'assemblée.

M. Lefebvre : Demande aux élus leur ressenti quant à la présentation par la société Citéos, du projet de vidéoprotection. Les avis sont partagés. Mme Kral dit que la solution proposée consistait à filmer les plaques des véhicules entrant et sortant de la commune. Mais est-ce vraiment cela que nous attendons d'un système de vidéoprotection ? Ne serait-il pas préférable de voir qui a dégradé tel objet ou repérer telle incivilité au sein de la commune. Il faut nous poser la question M. Lesueur dit que si on ne voit que les plaques des véhicules et pas les individus, peu d'intérêt, M. Vogt dit qu'une caméra sur le site de l'école serait bien,

Demande si les élus sont toujours d'accord pour organiser un repas ensemble le 17 décembre.

M. Lesueur : Concernant notre local rue Neuve, nous avons été sollicités par un professionnel de la santé. On attend son retour. Nous avons eu également une demande de cours de yoga et donc une sollicitation de la salle d'association.

Mme Nuytens : Le CCAS organise un ou des repas festifs pour les personnes âgées pour leur colis de Noël et pour ceux qui voudront. En fonction des retours, nous allons organiser des groupes et leur proposer des dates et que des samedis. Est-ce qu'il y a des volontaires pour accompagner les groupes ?

M. Le Roy : Demande si les pompes installées à la sucrerie et qui ont couté cher sont encore fonctionnelles ? Regarder abonnement de la Sicae.

M. le Maire dit qu'il va aller voir.

M. Vogt: Signale qu'une personne ayant acheté dernièrement rue Pennellier a un banc devant chez lui, et il a surpris plusieurs fois, des individus regardant dans sa propriété en montant sur le banc !

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de question de l'assemblée,

La séance est levée à 22 heures 22

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la présente séance de conseil municipal a comporté deux délibérations.

07/11/2022	058	Décision modificative N°1 sur budget annexe - Augmentation taux d'intérêt sur emprunt à court terme	Approuvée
	059	Déclassement d'un tronçon de la RD 528 en agglomération, rue Neuve et rue du Tour de Ville	Approuvée

La Secrétaire de séance, Annyck KRAL

Le Maire, Thierry MICHEL